

## LES MEMBRES DU COLLECTIF « ENSEMBLE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS »



01 45 49 52 06 / [contre.la.traite@secours-catholique.org](mailto:contre.la.traite@secours-catholique.org) / [www.contrelaitraite.org](http://www.contrelaitraite.org)

### COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 13 SEPTEMBRE 2013

**CONTRE**  
www.contrelaitraite.org  
**LA TRAITE**  
**DES ETRES HUMAINS**

Paris, le 30 septembre 2013

#### Relevé des conclusions :

- I- **Eléments d'informations** concernant diverses réunions, invitations et conférences présentées par les membres du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains »
- II- Echange d'idées en vue de l'actualisation du Site internet « [contre.la.traite](http://contre.la.traite) » du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains ».
- III- Discussion autour du processus d'élaboration du **Plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains** et des propositions des associations du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » relatives aux mesures contenues dans ce Plan avec **M. Eric Panloup, Coordonnateur national de la lutte contre la traite des êtres humains au sein de la Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF)**.

#### Prochaine réunion :

La prochaine réunion du Collectif aura lieu **le vendredi 4 octobre 2013**, de 14h30 à 15h30 au Secours Catholique, 106 rue du Bac, 75007 Paris. Elle se déroulera en **Salle Jean Rodhain (à gauche en entrant dans la cour)**.

#### A l'ordre du jour de la réunion du 4 octobre 2013:

- Rencontre avec Mme Moiron-Braud, **Secrétaire Générale de la Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains** et **M. Panloup, Coordonnateur national "Lutte contre la traite des êtres humains"** qui ont souhaité se réunir avec les associations du Collectif "Ensemble contre la traite des êtres humains" afin de dialoguer autour du **Plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains** et des propositions que le Collectif a formulées concernant le contenu de ses mesures.

## I. **Éléments d'informations** concernant diverses réunions, invitations et conférences présentées par les membres du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains »

### I.1. Création d'un groupe de coordination au sein du Collectif

Afin de venir en appui au Secrétariat, de renforcer la capacité d'action du Collectif et d'impliquer diverses organisations dans les tâches de coordination, il est proposé de recréer un petit groupe de coordination. Planète Enfants, l'Amicale du Nid et la Fondation Scelles en feront partie.

### I.2. Année européenne de la citoyenneté 2013

Dans le cadre de l'année européenne des citoyens 2013, la vice-présidente de la Commission Européenne Viviane Reding sera présente à une rencontre ouverte au public le 14 novembre au soir à Marseille, capitale européenne de la culture cette année. La Commission européenne a déjà invité un certain nombre d'associations françaises par le biais de réseaux ou collectifs d'organisations.

Le Secours Catholique-Caritas France participera à cette rencontre et organisera autour de cela un événement intitulé « Dialogue citoyen » qui aura lieu à Marseille les 14, 15 et 16 novembre 2013. De nombreux membres d'associations européennes mais aussi venant de pays hors-Europe, ainsi que des personnes concernées directement par les thématiques abordées lors de cet événement sont invitées à participer à ce « Dialogue citoyen ». Le Secours-Catholique Caritas France a décidé de mettre l'accent, au cours de ces journées à Marseille, sur la culture, avec notamment une visite prévue au MuCEM, afin de parcourir une exposition dédiée au thème de la citoyenneté. Cet événement s'intègre dans la démarche « *L'EUROPE + SOCIALE, + SOLIDAIRE, ÇA ME CONCERNE ! L'EUROPE, C'EST NOUS !* » qui a été mise en place à l'occasion de l'année européenne du citoyen 2013 et a pour vocation à se poursuivre au-delà de l'année 2013.

Dans ce cadre, différents outils ont été élaborés par différentes associations coordonnées par le Pôle Europe du Secours Catholique Caritas-France dont voici la liste :

- **Le document « *L'Europe + sociale, + solidaire, ça me concerne ! L'Europe, c'est nous !* »** : ce document est destiné aux coordinateurs de la démarche pour chaque association. Il présente la démarche dans sa globalité, explique la logique, les objectifs et la méthodologie adoptés.
- **Le document pédagogique « *Élections européennes 2014 : qui fait quoi ?* »** : ce document pédagogique est destiné aux réseaux associatifs et aux personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Il a pour objectif de présenter le fonctionnement de l'Union européenne et de ses institutions, de rappeler qui vote et qui est élu lors des élections du Parlement européen.
- **Le « *Passeport pour un citoyen européen* »** : il a pour objectif d'informer le grand public sur la citoyenneté européenne et les droits de chacun. Toute personne, quels que soient sa condition et son état de vulnérabilité, est invitée à prendre part à la construction d'une Europe plus sociale et plus solidaire, dans l'esprit d'une citoyenneté active.
- **Le quizz « *Voter aux européennes ? Et pour quoi faire ?* »** sensibilise le grand public à la composition et au rôle du Parlement européen, mais également en présente le travail sur les questions sociales. Plus encore, il s'agit de mettre en lumière le rôle du député européen, son ancrage local, et son lien avec chaque citoyen. Il s'agit également de souligner de manière interactive et ludique à la fois la possibilité, l'intérêt, l'importance et même le devoir d'une participation citoyenne aux élections européennes de juin 2014, en particulier des personnes les plus vulnérables et les moins entendues dans notre société.
- **La bande dessinée « *Mais où est l'Europe ?* »** : la bande dessinée est un outil ludique mettant en scène des situations où l'Union européenne impacte, ou n'impacte pas, le quotidien des personnes vulnérables, pauvres, exclues. Elle est destinée à tout public. 9 thèmes concernant des questions d'exclusion sociale et de pauvreté sont traités : formation, droit à l'alimentation, exclusion bancaire, pauvreté des enfants, migration, logement, santé mentale, précarité énergétique et discriminations.
- **Les fiches techniques** sont des outils pédagogiques expliquant certains mécanismes européens touchant aux questions sociales. Elles montrent comment la société civile peut se saisir de ces mécanismes. Elles concerneront le Fonds Social Européen (FSE), la Stratégie Europe 2020, l'innovation sociale, la mobilité des jeunes...

- **La grille d'interpellation des candidats** permet de donner de la voix à notre démarche à l'occasion des élections européennes, et de porter nos messages visant une Europe plus sociale et plus solidaire. Plusieurs thématiques de discussion concernant les politiques sociales, les principes humanitaires, les migrations, le droit à l'alimentation etc. seront identifiées fin 2013, et permettront d'engager un dialogue avec les partis politiques européens, les candidats aux élections et les députés, lors de l'élaboration des programmes, de la campagne électorale et durant la période post-électorale. Les personnes les plus vulnérables interpellent les candidats, lors d'événements organisés par les associations. Cette grille d'interpellation sera élaborée en collaboration avec nos partenaires européens : Caritas Europa, EAPN et réseaux associatifs spécialisés sur les questions de pauvreté et d'exclusion.
- **La plateforme internet** aura pour objectif de reprendre l'ensemble de nos outils diffusés sous format papier et d'en assurer une diffusion large et durable dans le temps. Cet outil permettra également de donner une visibilité supplémentaire à notre démarche. La plateforme proposera des outils audiovisuels, utilisables début 2014 à l'occasion de petits-déjeuners citoyens, visant à réunir des personnes vulnérables, les personnes qui les accompagnent au quotidien, les représentants institutionnels et les candidats aux prochaines élections européennes.

Les journées du « Dialogue citoyen » à Marseille ont pour particularité de mettre l'accent sur l'importance de favoriser la présence, en tant que citoyens européens, des personnes issues des publics directement touchés par les associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion et de leur donner vraiment la parole au cours de cet événement.

Les organisations du Collectif sont ainsi largement invitées à participer à cet événement, et à contribuer aux ateliers thématiques en lien avec leur domaine de compétence. Par ailleurs, il serait intéressant que les associations qui le souhaitent invitent également des personnes directement touchées par ces thématiques, qu'elles accompagnent ou qu'elles ont soutenues par le passé, à se joindre à l'événement. La logique poursuivie est qu'il y ait un échange avec le public concerné. L'événement est ouvert au grand public. Environ 150 personnes sont attendues.

Une réponse rapide est attendue de la part des associations qui s'engagent à participer, étant donné que le laps de temps restant avant l'événement est réduit. Ces organisations sont les suivantes :

- Fondation Scelles (à confirmer)
- l'Amicale du Nid
- Le Lobby Européen des Femmes
- l'Association du foyer Jorbalan (ils vont contacter la délégation de Marseille)
- Esclavage Tolérance Zéro
- Congrégations des Sœurs du Bon Pasteur
- Hors la Rue (ses représentants interviendraient sur le thème des mineurs roms et ils pourraient éventuellement venir avec des jeunes majeurs accompagnés)

Chaque association prend en charge son voyage et trouve son hébergement. Lorsque les associations ont des réseaux à Marseille ces réseaux seront privilégiés.

### I.3. Préparation du rapport mondial 2013 sur l'exploitation sexuelle

La Fondation Scelles précise qu'elle s'attelle actuellement à la préparation du 3<sup>ème</sup> rapport mondial sur l'exploitation sexuelle, qui sortira fin 2013 - début 2014. Il portera sur l'étude de ce phénomène dans 60 pays différents et 10 grands thèmes.

Pour rappel, le premier rapport s'intitulait Rapport mondial sur l'exploitation sexuelle : la prostitution au cœur du crime organisé (Fondation Scelles - *Economica*, 2012. 215p) et portait sur 25 pays tandis que le second, Exploitation sexuelle, prostitution et crime organisé (Fondation Scelles - *Economica*, 2012. 482p) présentait une analyse du phénomène dans 54 pays et selon 10 grands thèmes différents.

### I.4. Publication à venir de l'ouvrage d'Olivier Peyroux

L'ouvrage d'Olivier Peyroux, sous le titre Délinquants et victimes, sortira en novembre aux éditions « Non lieu ».

## I.5. Présentation du projet de construction d'un lieu sécurisé avec une équipe spécialisée à destination des mineurs

Avec une éducatrice et une psychologue, Olivier Peyroux, consultant sur la traite des mineurs, a mis sur pied un nouveau projet. Ainsi, le projet a débuté à partir de l'observation du fait que les mineurs fuyaient très souvent des lieux où ils étaient « placés » et qu'ils étaient donc difficiles à protéger. Le projet consiste donc à construire un lieu sécurisé avec une équipe spécialisée pour travailler avec ces mineurs. Il est prévu que les mineurs puissent y séjourner trois mois renouvelables trois mois avant qu'ils retournent dans le droit commun. En Belgique il existe un centre similaire qui obtient d'ailleurs de bons résultats. En France il n'existe pas encore de tels centres, les mineurs sont placés dans des foyers d'hébergement mais, trop souvent, fuient immédiatement. L'idée est de présenter au ministère de la justice ce projet qui représente une solution pour certaines victimes de la traite des êtres humains. Il n'a pas vocation à venir en aide à toutes les victimes. Le centre serait mixte et se nommerait « Koutcha », ce qui signifie « maison » en serbo-croate. Ils n'ont pas encore les financements pour mener ce projet à bien mais il s'agit d'un projet solide. Les responsables de ce projet cherchent à apporter une solution complémentaire et non de faire concurrence aux autres associations. Ils visent un certain type de mineurs en particulier.

Il faudra attendre un an à partir de sa création pour que « Koutcha » puisse entrer « officiellement » au sein du Collectif, mais d'ici là, l'idée est de rester en lien avec le Collectif et de communiquer avec les autres associations. Les responsables pourront être des invités.

Le lieu d'hébergement sera confidentiel. Les juges d'instruction et les personnes qui encadrent les mineurs ont pu observer que les personnes fuyaient très rapidement des lieux d'hébergement classiques car dans le cas contraire elles pouvaient craindre d'être victimes de représailles de la part des auteurs de la traite. Lorsque les personnes ont été conduites dans des centres qui n'étaient pas les lieux habituels d'hébergement, les personnes ne fuyaient pas immédiatement car elles avaient apparemment moins peur d'être retrouvées par les membres des réseaux. Les menaces de la part de ces derniers sont en effet réelles. Concernant le lien avec les familles, lorsque l'on est dans le schéma d'une sortie vers le droit commun, il y a l'idée de travailler la médiation familiale et le placement chez un tiers digne de confiance, éventuellement de la famille éloignée, lorsqu'il a été vérifié qu'elle n'est pas impliquée dans l'exploitation. En effet, il n'est pas souhaitable non plus que les jeunes passent des années dans un foyer sauf lorsqu'ils en expriment éventuellement le souhait. Pour cette raison, le délai maximum de séjour est de trois mois renouvelables trois mois.

Le projet se base sur un budget de 700 000 à 800 000 euros car ce genre de structures nécessite beaucoup d'éléments. L'AFJ utilise un budget moitié moins important car il n'y a pas le même encadrement selon que la personne soit majeure ou mineure. L'idée est de développer un partenariat avec la Justice (Parquets, Juges pour enfants), l'Aide sociale à l'enfance, les structures spécialisées qui repèrent les mineurs et d'être en lien avec les associations et les juges pour enfants afin d'être tenus informés lorsque le mineur est prêt à faire la démarche. Les mineurs sont en effet tellement pris dans un système de chantage qu'il faut effectuer un long travail en amont. Certaines associations de province qui n'ont pas de panel de solutions pourraient également faire appel à ce foyer.

Question de la part des autres associations : certains doutes subsistent par rapport à la notion de « médiation familiale ». En effet, il faut bien veiller à ce que les membres de la famille ne soient pas impliqués dans le système d'exploitation d'une manière ou d'une autre, car dans ce cas la médiation doit être exclue.

L'idée est en fait de renforcer cette phase de sécurisation pour ensuite entrer dans le droit commun. Il faut rapidement basculer vers un projet à long terme pour le jeune, et pour cela il y a beaucoup de choses qui existent déjà. C'est un temps qui peut être utile pour l'enfant et qui peut lui permettre de réfléchir. A l'heure actuelle, ce qui existe en termes de protocole de sécurité n'est pas satisfaisant. Le mineur n'est tout d'abord pas assez préparé. Par ailleurs, le processus est très complexe au niveau procédural. Si le jeune est placé en foyer d'urgence, il fugue dans la majorité des cas

Les initiateurs du projet « Koutcha » sont ouverts à toutes les suggestions ou commentaires de la part des associations du Collectif.

## I.6. Autres rencontres et évènements passés et à venir notifiés par les différentes organisations du Collectif

- Rencontre des membres du réseau de l'Armée du Salut à Budapest du 10 au 12 octobre 2013 autour de la stratégie au niveau européen de la lutte contre la traite des êtres humains.

- Célébration des 125 ans du cri de Monseigneur Lavigerie les 18 et 19 octobre au Palais du Luxembourg.

Confronté à la réalité de l'esclavage dans les régions centrales et orientales du continent africain, le Cardinal Lavigerie avait lancé en 1888 une grande campagne de sensibilisation et de lutte anti-esclavagiste en Europe, appuyé par le Pape Léon XIII. Il avait obtenu des gouvernements la signature à Bruxelles, en 1890, d'un acte antiesclavagiste reprenant ses suggestions.

- Prochaine réunion du Réseau Européen des religieuses d'Europe contre la Traite (RENATE) du 4 au 8 octobre 2013.

Le Réseau Européen des religieuses d'Europe contre la Traite (RENATE) continue à se construire progressivement. Un rassemblement de ses membres aura lieu du 4 au 8 octobre à Bratislava, autour de la thématique de l'enseignement social de l'Eglise.

- Réunion de la Plateforme européenne de la Société civile de lutte contre la traite des êtres humains et du Lobby Européen des Femmes sur la question de la traite des êtres humains le 1<sup>er</sup> octobre 2013.

- Réunion des ministres des droits des femmes allemand et français sur la question de la traite des êtres humains à Bruxelles le 30 septembre 2013.

- Réunion interministérielle sur la traite des mineurs organisée par la MIPROF le lundi 16 septembre.

*A suivre : Les associations intéressées à participer à l'évènement « Dialogue citoyen » des 14, 15 et 16 novembre à Marseille sont invitées à confirmer leur présence, à indiquer dans quel groupe thématique elles souhaitent s'inscrire et à préciser combien de personnes de leur organisation et du public qu'elles touchent se déplaceront à Marseille.*

## **II. Echange d'idées en vue de l'actualisation du Site internet « contre.la.traite » du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains ».**

Le site étant la « façade » du Collectif, il paraît important, d'actualiser régulièrement les informations publiées. Les documents et outils reflétant le travail régulier du Collectif devront être systématiquement ajoutés sur le site, tels que les propositions clés du Collectif et les recommandations mesure par mesure relatives au Plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains et les textes de plaidoyers envoyés au Premier ministre notamment. Hors la rue propose d'envoyer un document sur les mineurs isolés étrangers.

Concernant les photos, l'Armée du Salut pourrait faire parvenir certaines images au Secrétariat afin qu'elles soient mises en ligne. Des petites vidéos sur la traite des êtres humains pourront aussi figurer sur la page du site.

Par ailleurs, un travail concernant le référencement du site doit être effectué. Chaque association devra également vérifier qu'un lien vers la page du Collectif figure de façon visible sur leur site.

Enfin, la page de présentation du site devrait être modifiée, afin de le rendre plus « vivant ». La page d'accueil devrait être consacrée à des articles d'actualité sur la traite des êtres humains et sur les évènements en lien avec cette problématique. A titre d'exemple, la sortie d'un livre sur la traite pourra être annoncée sur cette page d'accueil. La présentation du Collectif devrait quant à elle figurer sur la fenêtre de droite. Un système de « roulement » pourrait éventuellement être mis en place. Chaque association sera alors responsable durant un temps déterminé de mener un travail de veille concernant l'actualité relative à la traite des êtres humains et devra envoyer un résumé du sujet au Secrétariat qui le mettra en ligne, ou à défaut, devra simplement envoyer une alerte au Secrétariat.

**III. Echange autour du processus d'élaboration du Plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains et des propositions des associations du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » relatives aux mesures contenues dans ce Plan avec M. Eric Panloup, Coordonnateur national de la lutte contre la traite des êtres humains au sein de la Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF).**

Le coordonnateur national de la lutte contre la traite des êtres humains, M. Eric Panloup, remercie les associations du Collectif d'avoir fait parvenir leurs commentaires sur le Plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains. La plupart des mesures et les propositions phares du Collectif ont été intégrées dans le projet de Plan d'action national. Le plan sera très prochainement présenté aux associations du Collectif. Globalement, certaines mesures ont disparu par rapport au projet de Plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains de 2010, car certaines mesures constituaient des doublons par exemple, mais l'esprit même du texte est resté approximativement identique dans le plan actuel. La priorité numéro 1 est la prise en charge et l'accompagnement des victimes (hébergement...). La seconde priorité est de continuer à travailler sur le mécanisme de coordination locale. Ce mécanisme est prévu depuis le départ mais il faut travailler à le rendre effectif. Il est essentiel que ce ne soit pas une commission parmi les autres, mais un groupe opérationnel qui connaît la spécificité de la traite.

La Secrétaire Générale de la MIPROF a l'intention d'associer les associations au bouclage final de ce plan d'action national. Suite à cette réunion du 13 septembre 2013, elle a pris contact avec les associations pour leur présenter le plan au cours d'une rencontre qui aura lieu le 4 octobre de 14h30 à 15h30.

M. Eric Panloup informe que la présentation du lancement du Plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains aura lieu à l'automne mais qu'une date définitive n'a pas encore été arrêtée. D'autre part, une réflexion est actuellement menée par la MIPROF sur ce qui devra être organisé le 18 octobre, mais il est certain que le Plan d'action national ne sera pas lancé à cette date. Le lancement du plan aura a priori néanmoins lieu avant la fin de l'année.

M. Eric Panloup rappelle par ailleurs qu'un groupe sur la traite des mineurs, constitué d'experts nationaux, a été mis en place. Cette forme d'exploitation est la première à être traitée car c'est la problématique la plus sensible et pour laquelle il y a très peu de réponses adaptées. Cette inadaptation a imposé la création d'un groupe de travail qui va réellement travailler en profondeur sur le sujet afin que cette problématique soit entendue au niveau ministériel. Il va vraisemblablement déboucher sur des propositions de modifications législatives et réglementaires. Le prochain groupe de travail constitué portera sûrement sur la question de la formation.

**Questions des membres du Collectif au Coordonnateur national de la lutte contre la traite des êtres humains :**

- De qui est constitué la MIPROF ?

La Secrétaire Générale, Mme Elisabeth Moiron-Braud, est responsable de la Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF) et supervise la mission. Elle donne les orientations stratégiques sur les thématiques de la violence faite aux femmes et de la traite des êtres humains. M. Eric Panloup est le Coordonnateur national de la lutte contre la traite des êtres humains. Une troisième personne a un rôle de rédactrice.

- Par quels moyens la coopération internationale en faveur de la lutte contre la traite des êtres humains va-t-elle être améliorée ?

Concernant le contenu du Plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains, le Ministère des Affaires Etrangères s'emploie à intégrer la coopération internationale dans la stratégie nationale de lutte contre la traite des êtres humains. Un travail de centralisation de l'ensemble des actions mises en place au niveau mondial va être mené afin de tirer des conclusions sur les missions à mener. L'objectif est de rester en permanence en lien avec la MIPROF et de ne pas développer une assistance technique complètement décalée avec la stratégie que la MIPROF souhaite mettre en place.

Au niveau opérationnel, il est question de mettre en place une coordination directe entre pays d'origine et de destination, entre les ambassades, en lien avec la MIPROF pour les victimes qui se retrouvent en France.

Cette tâche relative à la coopération internationale est compliquée car beaucoup de critères entrent en ligne de compte, et d'autres acteurs vont se joindre à ce travail, autres que la MIPROF. Il est nécessaire de travailler avec le Ministère des Affaires Etrangères qui est responsable de la Politique de la France au niveau international.

- Interrogation sur la position de la MIPROF par rapport à la façon de traiter la problématique des clients :

Selon Eric Panloup, il faut effectivement réfléchir à la question de la demande car il faut l'attaquer de manière très large en englobant toutes les catégories possibles. Une idée intéressante qui pourrait être reprise est celle de l'expérience qui se fait à Venise, où les travailleurs sociaux vont au contact des clients dans la rue, en leur distribuant des petits documents pour leur expliquer que les prostituées sont exploitées. Il faudrait expérimenter cela en France.

Intervention de l'Amicale du Nid : la création de la MIPROF et la nomination d'Eric Panloup en tant que Coordonnateur national de la lutte contre traite des êtres humains est une très bonne nouvelle, mais le Collectif insiste sur la nécessité d'une portée globale de l'action de l'Etat en faveur de la lutte contre la traite des êtres humains. Concernant le Plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains, les membres du Collectif sont déçus car le Plan d'action national élaboré actuellement reprend ce qui a été fait en 2008 mais les associations auraient voulu davantage participer à son actualisation. Le fait que le plan va être lancé tardivement est aussi problématique car tant au niveau des équipes des associations que du public, ce n'est pas facile d'expliquer ce retard. De plus, il y a eu un travail important du GRETA qui a été effectué et transmis sur le terrain, et qui a créé des attentes considérables qui n'ont pas encore reçu de réponse. Les associations voient le découragement de leurs équipes. Il est aussi regrettable que la MIPROF ait aussi peu de moyens, autant en terme financier qu'en terme d'effectifs. De plus, il existe une dynamique participative avec le Coordinateur National mais pas au niveau global.

Le Coordonnateur national de la lutte contre la traite des êtres humains pense que très rapidement il y a aura une réunion avec les ministres concernés et les associations afin de discuter du Plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains. En effet, les associations auront assurément des précisions et des éclaircissements à apporter qui ne figurent pas forcément dans les propositions écrites remises à la MIPROF.

- Les membres du Collectif insistent vraiment sur le fait qu'il doit y avoir un vrai travail de collaboration sur le Plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains avant sa sortie devant le Premier ministre. Eric Panloup s'engage ainsi à ce qu'il y ait une réunion en ce sens.

- Quelles mesures ne seront pas reprises dans le Plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains ?

- Une mesure sur l'accès aux droits, qui est trop « jusqu'au boutiste » pour être validée en l'état.
- Le processus d'identification n'est pas subordonné à la volonté de coopérer, mais l'obtention du titre de séjour sera toujours soumise à l'avis du préfet et à la condition de la coopération de la victime. Au niveau administratif, d'un côté la délivrance est automatique et de l'autre elle est discrétionnaire. Toutes les victimes auront en revanche accès au suivi social. Le changement intervient dans le sens où lorsque la victime coopère, le texte obligera le préfet à délivrer le titre de séjour. Il faut aujourd'hui encore trouver des moyens de contournement, comme par exemple à Bordeaux, où une Commission spécialiste des cas de traite des êtres humains a été créée et est directement attachée au Préfet. Cela ne crée pas un fait juridique ou une obligation légale, mais dans la mesure où les acteurs de terrain se réunissent et parlent des cas, cela a plus de chance de fonctionner. Actuellement, le préfet fait encore ce qu'il veut, mais si une modification du décret, la création d'une circulaire par le Premier Ministre et la création d'une commission ad hoc ont lieu, cela apportera malgré tout une nette amélioration, d'autant plus qu'encore aujourd'hui le Préfet ne délivre parfois pas les titres de séjour aux victimes simplement parce qu'il n'est pas du tout sensibilisé à la problématique de la traite des êtres humains.
- A part sur la question de l'universalité de la délivrance de séjour, la MIPROF est pour le reste en phase avec le contenu des propositions des associations du Collectif.

- Sur la question de l'hébergement :

Le Coordonnateur national de lutte contre la traite des êtres humains assure que des mesures sur l'hébergement ont été prises dans le Plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains. M. Eric Panloup n'est pas pour l'hébergement sans accompagnement. Pour lui, la solution idéale serait des CRHS, qui ne seront pas forcément uniquement destinés aux victimes de la traite mais qui possèderaient des places réservées pour ces dernières et un accompagnement avec des travailleurs sociaux spécifiquement formés.

- Sur la question du délai de réflexion :

Le Coordonnateur national de la lutte contre la traite des êtres humains assure qu'aujourd'hui ce droit n'est pas proposé aux victimes car les policiers ne sont pas toujours informés de son existence. Lorsque ce délai de réflexion n'est pas respecté, les associations ne savent pas aujourd'hui vers qui orienter les victimes pour que leur droit soit reconnu. Les commissions pourraient remplir ce rôle pour les cas qui rencontrent ce type de problématique. Il y aura une commission nationale, qui sera référente des ministères et des associations spécialisées à vocation nationale. Il y existera une cartographie avec tous les référents et points de contact par département. Par ailleurs, au niveau local comme national, si le délai de réflexion n'est par exemple pas respecté, il ne faut pas hésiter à faire remonter l'information au niveau national à la MIPROF. Les points de contact référents nationaux serviront à jouer le rôle de relais s'il y a des dysfonctionnements. A partir du moment où le Plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains sera mis en place et validé par tous les ministères, cela sera beaucoup plus facile. Cela va engager des obligations et des contraintes pour les services concernés.

- Les membres du Collectif insistent sur l'importance de la mise en place d'un rapporteur national, qui pourrait être rattaché à la CNCDH :

Le Coordonnateur national de lutte contre la traite des êtres humains précise que dans certains pays, bien qu'il y ait une évolution, soit le coordinateur est encore bien souvent aussi le rapporteur national, soit ce dernier n'est de toute façon pas indépendant. En France, le rapporteur aura pour mission d'évaluer le Plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains. Il analysera également les données statistiques.

- Lorsque l'on parle de chiffres, il existe toujours les victimes qui sont exploitées sur le réseau Internet que personne n'arrive à prendre en compte. Est-ce qu'il est prévu d'entamer une réflexion sur la manière de trouver des outils qui permettraient d'obtenir des informations statistiques sur ces personnes et de leur proposer un accompagnement ?

C'est une question centrale. Il existe une véritable volonté de se poser cette question au sein de la MIPROF. En France, une structure d'enquête est déjà mise en place afin de lutter contre le proxénétisme. Mais il est vrai que concernant le proxénétisme touchant aux victimes adultes, il n'existe pas de véritables cellules spécialisées au sein de la police. Et il n'y a encore pas de véritable réponse sur la façon de gérer les victimes « invisibles ». Il faut travailler avec les enquêteurs afin de mettre en place des mécanismes de mise en contact avec les victimes.

- Quelles mesures vont être prises par rapport à la question des mineurs considérés comme « délinquants » alors qu'il faudrait les traiter comme victimes ?

Il existe en la matière un tel point de rupture que les parquets ne défèrent plus. La MIPROF a constaté que cela prend des proportions énormes. Une très grande partie des cambriolages dans des habitations sont réalisés par des mineurs venus de l'Est. Le groupe de travail sur les mineurs formé par la MIPROF va permettre d'analyser cette problématique. De plus il y a une difficulté concernant la coopération dans l'objectif de la protection des enfants entre les structures d'Etat et celles décentralisées. Concernant l'identification des mineurs victimes de traite, un travail est réalisé par la MIPROF en lien avec les services de police et les magistrats, mais il faut reconnaître que derrière il y a une vraie lacune concernant la protection concrète des mineurs victimes. Les procédures existantes ne sont pas adaptées.

Le placement, même s'il est complexe à mettre en place de façon satisfaisante, est le moyen incontournable. Le dysfonctionnement intervient dans le processus judiciaire entre la phase d'identification, d'arrestation et de mesure de placement. Le Coordonnateur national de la lutte contre la traite des êtres humains est d'accord pour dire que le mécanisme de protection dans son entier est défaillant. Beaucoup de victimes sont en effet prises en charge comme si elles étaient délinquantes en premier lieu. Il faut donc travailler sur la chaîne de coopération entre les institutions.

- Les associations de terrain rencontrent souvent une difficulté concernant les mineurs en situation de prostitution. En effet, l'Amicale du Nid évoque par exemple la difficulté à coopérer avec les partenaires de terrain, tels que les services de police par exemple, même lorsqu'il y a une prise de contact entre les différents acteurs. Les associations regrettent de ne pas avoir réellement les moyens d'agir. Les membres du Collectif souhaitent que cette problématique soit abordée au sein du groupe des mineurs.

Le Coordonnateur national estime qu'il faut en effet réfléchir de façon approfondie à la notion de partage des informations. Cette question pose en effet de sérieux problèmes sur le terrain et nuit à la protection effective des victimes. Ayant été enquêteur par le passé, M.Eric Panloup comprend que toute information ne peut être transmise, mais il faut quand même qu'il y ait un processus de communication et que l'information permettant à la victime de sortir de l'exploitation soit partagée, surtout lorsqu'il s'agit de données à caractère opérationnel qui pourrait permettre de mettre fin à la situation de traite dans laquelle se trouve la victime. Inversement, tout enquêteur devrait être capable de prévenir les associations concernées en amont d'une opération afin que ces organisations préparent la prise en charge des victimes. Une amélioration en matière de partage des informations est d'autant plus urgente que les réseaux responsables de la traite des êtres humains connaissent et profitent de ces dysfonctionnements dans le système de communication entre associations et services de police notamment.

- Il faudrait également faire le point, au sein du groupe de travail sur les mineurs victimes de la traite des êtres humains, sur la façon de prendre en charge les jeunes majeurs.

#### Conclusion :

- Les associations demandent qu'une date soit rapidement arrêtée pour le lancement du Plan d'action nationale de lutte contre la traite des êtres humains.
- Une rencontre, suite à cette réunion du 13 septembre, a été fixée au 4 octobre par Mme. Elisabeth Moiron-Braud, Secrétaire générale de la MIPROF, afin de dialoguer avec les associations du Collectif au sujet du Plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains.
- Le Coordonnateur national de lutte contre la traite des êtres humains précise qu'il s'agit d'un premier plan triennal, qui a donc vocation à poser des bases urgentes et assez générales. Il faudra affiner les mesures étape par étape afin de progresser de manière efficace.
- M. Eric Panloup précise, suite aux interrogations du Collectif, qu'il existe une ligne de budget détaillée et séparée entre les dépenses liées à la thématique « traite des êtres humains » et « violences faites aux femmes ». Toutes les mesures du Plan d'action qui seront adoptées et qui ont un impact financier seront prises en charge par un ministère particulier et cela sera communiqué de façon transparente. Les associations observent néanmoins que concernant les frais liés à l'hébergement, les ministères répondent bien souvent qu'il s'agit « d'enveloppes fermées ». Le Coordonnateur national souligne par ailleurs qu'il tient tout particulièrement à la création d'un fond de concours basé sur la saisie (traite et infractions connexes, tel que le proxénétisme) qui serait utilisé en faveur des mesures d'accompagnement.
- Le Coordonnateur est disposé à organiser des réunions régulières pour répondre aux questions des associations du Collectif.
- Les associations du Collectif sont invitées à participer à la réunion du 8 octobre sur le « Dialogue citoyen » qui se déroulera au siège du Secours Catholique. Il ne sera pas uniquement question de problématiques liées à la traite mais il serait intéressant que les organisations puissent être présentes néanmoins.

*A suivre : Réfléchir à un communiqué à publier pour la journée européenne de lutte contre la traite des êtres humains du 18 octobre 2013.*

**Participants à la réunion du 13 septembre 2013 :**

Fondation Scelles, Philippe Scelles  
Association du foyer Jorbalan (AFJ), Pilar Casas et Magali Poirier  
Congrégations des Sœurs du Bon Pasteur, Marie-Hélène Halligon  
Hors la Rue, Guillaume Lardanchet et Martina Andreeva  
Planète Enfants, Stephanie Selle  
Justice et Paix-France, Jacqueline Madinier  
ECPAT France, Eléonore Chiossone  
Esclavage Tolérance Zéro (ETZ), Andréa Couzy  
Comité Contre l'Esclavage Moderne (CCEM), Agnès Noury et Sylvie O'Dy  
Amicale du Nid, Juliette Boureau et Hélène de Rugy  
Armée du Salut, Jane Paone  
MIPROF, Coordonnateur national "Lutte contre la traite des êtres humains" Eric Panloup  
Secours Catholique Caritas-France et coordination du Collectif, Geneviève Colas  
Secours Catholique Caritas-France et secrétariat du Collectif, Sarah Berthelot  
Secours Catholique Caritas-France, Marcello Palumbo

Compte-rendu réalisé par Sarah Berthelot,  
pour le secrétariat du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains »